

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_8_20**

L' an deux mille vingt six, le lundi 06 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 32

Date de convocation du : 30 Juin 2026

Présents : 25

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Votants : 30

**Objet : Autorisation au
Président pour engager la
collectivité dans l'Appel à
manifestation d'intérêt
Destination France à vélo**

Pouvoirs :

Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ROBERT Xavier a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Madame HOURS RAMPONT Cathy a donné pouvoir à Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy
Madame MILLET Cécile a donné pouvoir à Madame CHAZE PLATON Géraldine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur ROBERT Xavier, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine CHAZE PLATON

Mme Marie-Hélène BISCARAT, Vice-présidente au tourisme et à la pleine nature, rappelle dans le cadre de la stratégie « pleine nature » adoptée à l'échelle des Cévennes d'Ardèche, et en étroite partenariat avec la SPL Cévennes d'Ardèche et la communauté de communes du Pays Beaume Drobie, nous avons fait le choix de structurer et développer l'univers du vélo sur notre territoire. Cet engagement a été reconnu par la Fédération française de cyclisme, qui nous a attribué en 2025 le label « Espace VTT-FFC ». Nous poursuivons cette dynamique avec l'ambition d'obtenir, d'ici fin 2026, les labels dédiés au « Gravel » et au cyclisme sur route. Cette structuration de l'offre vélo, particulièrement attendue par les pratiquants, porte aujourd'hui ses fruits et se traduit par une fréquentation en constante progression de nos itinéraires et équipements. Parallèlement, le déploiement d'aires de services vélo dans plusieurs communes du territoire renforce notre capacité d'accueil et contribue à identifier les Cévennes d'Ardèche comme une destination attentive aux besoins des cyclistes. Enfin, la Via Ardèche, qui traverse notre territoire, constitue un atout majeur. Cette voie douce figure parmi les itinéraires les plus fréquentés du département et participe pleinement à l'attractivité touristique et sportive des Cévennes d'Ardèche.

L'appel à manifestation d'intérêt Destination France à vélo, inscrit dans la stratégie nationale du tourisme à vélo, a pour objectif d'identifier des destinations misant sur les diverses pratiques cyclables comme pilier de leur attractivité et à valoriser ces dernières sur la scène nationale et européenne.

Cette reconnaissance permettra d'être accompagné et favorisera la mise en réseau des lauréats, la valorisation des partenaires et l'obtention d'un kit de communication.

Afin de renforcer les chances de succès de notre candidature, il est proposé d'élargir le périmètre du projet en associant les territoires des Gorges de l'Ardèche et plus particulièrement la SPL Pont d'Arc Ardèche, afin de construire une destination touristique d'envergure plus large que celle des seules Cévennes d'Ardèche.

Dans cette perspective, il convient d'autoriser le Président à engager la collectivité dans cette démarche partenariale et à prendre toutes les dispositions nécessaires au dépôt d'un dossier à l'échelle d'une destination regroupant la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, les Communautés de communes du Pays Beaume-Drobie et des Gorges de l'Ardèche, ainsi que les SPL Cévennes d'Ardèche et Pont d'Arc Ardèche.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260706-D_2026_8_20-DE

Le dossier serait porté par la SPL Cévennes d'Ardèche et Pont d'Arc et présenté sous l'intitulé « Du Pont-d'Arc aux Cévennes d'Ardèche », afin de valoriser et fédérer les spécificités, les atouts et l'identité de l'ensemble des territoires partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE le principe de s'engager dans cet appel à manifestation d'intérêt, en collaboration avec les Communautés de communes du Pays Beaume Drobie et des Gorges de l'Ardèche, ainsi que les SPL Cévennes d'Ardèche et Pont d'Arc Ardèche, DONNE POUVOIR au Président pour engager toute action nécessaire dans ce cadre.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 06/07/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le